

séance ordinaire du Conseil Communal du 29 juin 2020

Présidence : Marc Maillard

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour du 29 juin 2020

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Préavis 03/2019 – Gestion 2019
3. Préavis 04/2019 – Comptes 2019
4. Préavis 05/2020 – Route de Lausanne, aval Verger (tronçon chemin du chêne - route de Lausanne 65) – Mise en conformité des collecteurs
5. Election du Bureau du Conseil et Présidence
6. Communications de la Municipalité
7. Communications du Président et du Bureau
8. Propositions individuelles et divers
9. Passation de pouvoir et mots de la Présidence

Le Président **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale, ainsi que le public et la Presse.

La Secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont excusés : *Messieurs Christophe Blanc, Roland Christeller, Bertrand Martinelli, Richard David et Mesdames Elisabeth Corbaz-Schwarz, Nadège Longchamp, Christine Menétrey*

Sont présents : 58 conseillères et conseillers

1. Approbation de l'ordre du jour

Demandes de modifications de l'ordre du jour :

Point 5 : Postulat PLR Annen Devaud « Installation de Bancs-Bus dans les zones périphériques au Mont-sur-Lausanne »

La numérotation des points suivants est décalée en fonction.

L'ordre du jour modifié est mis en discussion.

La discussion n'est pas demandée.

Vote sur l'acceptation de l'ordre du jour.

- **L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité**

2. Préavis 03/2019 – Gestion 2019

Malgré la décision du Conseil d'Etat du 20 mars dernier de reporter de trois mois l'ensemble des délais concernant la procédure d'adoption des comptes et du rapport de gestion, la Municipalité n'a pas eu besoin d'utiliser ce délai supplémentaire et le projet du rapport de gestion ainsi que les comptes 2019 ont été remis aux commissions de surveillance respectivement le 25 mars et le 7 avril derniers. Les deux organes ont pu effectuer leur travail dans les délais habituels.

Le Président rappelle selon l'art. 94 du règlement, que "si la parole n'est pas demandée en particulier sur les réponses de la Municipalité aux demandes de la CoGest, cette réponse est considérée comme admise par le Conseil". En cas de discussion sur une observation/une demande de la CoGest, il n'est pas possible de modifier cette observation, mais uniquement de se prononcer sur le maintien du tout ou d'une partie de celle-ci.

Le Président donne la parole au Président de la CoGest pour un préambule.

- **Monsieur Jean-Charles Fresquet donne lecture du préambule au Rapport de Gestion.**

Administration générale et finances

Service RH

Le Président donne la parole à Monsieur Olivier Descloux : La thématique choisie cette année relève la volonté de la municipalité d'encourager la formation continue, tout en restant malgré tout de la responsabilité et l'initiative individuelle. Il cite néanmoins le règlement communal qui engage celle-ci à favoriser les formations initiales et continues. La CoGest souhaiterait que cette politique soit plus proactive, pour aller dans le sens des demandes du Conseil et rendre l'administration plus performante et ne pas laisser la formation uniquement à l'initiative personnelle.

Travaux et infrastructures

Intervention Monsieur Philippe Hayward > page 11, concernant les incivilités et l'important travail effectué à ce titre, suite à la réponse de la Municipalité, l'essentiel de la demande initiale est reprise, la population devra être sensibilisée et des mesures devront être prises afin de réduire ces incivilités.

Réponse Monsieur Jacques Marchand, Municipal : concernant l'évènement de l'attaque du fourgon blindé a fait suivre à qui de droit afin de récupérer le dédommagement lié à la réfection de la chaussée. Pour les autres, des plaintes sont systématiquement déposées par le chef de service. La police, ainsi que la gendarmerie font des patrouilles, notamment le soir et la nuit.

Intervention Monsieur Richard Nicole : dans les mille heures supplémentaires imposées à la Voirie, un certain nombre d'heures revient aux incivilités liées aux déchets déposés en dehors des lieux prévus à cet effet. La suggestion était que la Municipalité informe la population sur ce que ces incivilités coutent en impôts.

Réponse Monsieur Michel Amaudruz, Municipal : les situations problématiques sont relevées particulièrement le matin avec des déchets déposés à côtés des containers, vides. Il s'agit de comportements volontaires, des réflexions sont menées pour mettre de la télésurveillance dans les lieux concernés dès que la réglementation le permettra.

Intervention Monsieur Daniel Besson : revient sur ce problème autour des molok, au-delà des actes volontaires, il y a également des personnes qui ne pensent pas à mal et déposent à côté d'un container plein sans penser à regarder le deuxième qui est peut-être vide. Une signalétique « avez-vous pensé au deuxième container » pourrait aller dans le bon sens.

Reprise de parole par Monsieur Philippe Hayward concernant le plan d'affectation Clochatte et sa corrélation avec l'extension de la ligne TL22, condition à sa réalisation. Monsieur Hayward s'interroge sur un éventuel problème de temporalité d'avoir traité et voté fin 2018, le plan d'affectation Clochatte avant de traiter le prolongement de la ligne TL22 et de son Terminus alors que la largeur de la route actuelle ne permet pas de recevoir les bus de la ligne TL22, information manquante et qui n'a pas été annoncée lors des discussions sur le préavis, cette dernière étant pourtant une condition préalable à sa réalisation avant l'arrivée des premiers habitants. Il fait part de la vive préoccupation de la commission quant aux projets de la route de la Clochatte / ligne TL22 et plan d'affectation Clochatte. Le préavis d'élargissement de la route et du terminus n'est pas encore prêt, les travaux sont à l'étude, la route doit être élargie et prolongée jusqu'au futur terminus du bus TL22 qui doit également être construit, ce qui va représenter un coût non négligeable, la Municipalité peut-elle nous donner plus d'informations face à cette situation ?

Réponse Laurence Müller Achtari, Municipale : à la suite du préavis de 2018, les études ont été lancées et qui ont fait apparaître le problème de la largeur de la route, insuffisante pour les bus TL, après l'approbation du préavis. Au niveau financier la commune avancera les frais qui seront répartis dans un deuxième temps. La commune veille à ce que lors de l'arrivée des premiers habitants, les transports publics seront à disposition.

Intervention Monsieur Jean-Charles Fresquet souhaite savoir si un éventuel refus retarderait le plan d'affectation et l'arrivée des nouveaux habitants.

Réponse Madame Laurence Müller Ahtari, Municipale : cela aurait des incidences par secteurs, notamment en regard des négociations avec des propriétaires privés. L'ensemble sera coordonné et fera l'objet de préavis. Les travaux de la Clochette permettront d'en profiter pour faire ces réfections. La ligne de transports public n'est pas attendu uniquement pour la Clochette mais également pour d'autres quartiers.

Reprise de parole Monsieur Philippe Hayward évoque la problématique du réseau routier – zone 30 Grand-Mont : La demande d'information des chantiers bouclés est à l'initiative de la Cogest, celle-ci a été informée par le Dicastère des « Bâtiments » que celui-ci fera apparaître les chantiers bouclés dans son prochain rapport de gestion. La Cogest attend que cela soit également fait pour chaque dicastère. Concernant le secteur Martine/Couchant/Farandole la Cogest considérant que ce point est important et prioritaire, s'attachera à suivre ce dossier dans le courant de l'année.

Réponse Monsieur Jacques Marchand, Municipal mentionne que mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs pour régler le problème dans tout le secteur, et que les actions sont en cours. Cependant, vu le contexte cela prendra du temps (plusieurs années).

Urbanisme et promotion économique

Pas de remarques ou de commentaires, et aucune question ou remarque de la part du plenum

Population, sécurité et affaires sociales

Pas de remarques ou de commentaires

Bâtiments et durabilité

Intervention Madame Yolanda Muller Chabloz relève les nombres d'heures estimées pour le personnel communal et mentionne que ce n'est pas la 1^{ère} année que la question se pose, une réponse est espérée pour le prochain rapport

Espaces verts et déchets

Pas de remarques ou de commentaires

Instruction publique et affaires culturelles

Intervention Madame Isabelle Taher-Sellés qui relève que la dynamique au sein de la Municipalité a été modifiée depuis l'arrivée de Madame Müller Ahtari, et les tensions perçues sont qualifiées de normales, la question qui peut se poser est qu'est-ce qui peut être considéré comme normal. La commission souhaite que ce fonctionnement « normal » n'engendre pas de perturbations, notamment dans l'offre en bâtiments scolaires, de nouveaux habitants vont arriver et la commission a eu le plaisir d'apprendre qu'un groupe de planification scolaire a été constitué en 2019 dont les travaux devraient être communiqués (rénovation de bâtiments scolaires etc.).

Madame Taher-Sellés relève que le service de la jeunesse propose beaucoup d'activités et beaucoup de jeunes y participent. Néanmoins, il semble que ces activités soient créées par opportunité et le tout manque de vision globale, c'est pourquoi il a été demandé à la Municipalité d'élaborer un projet de politique culturelle pour le Mont.

Concernant le projet des quartiers solidaires, il avait été prévu, la fin du mandat du chef de projet et le transfert de compétences à ceux qui reprendront la pérennisation du projet, cela n'a pas été le cas selon les informations à disposition de la CoGest., il est prévu que la Municipalité donne les informations à ce sujet.

Réponse Monsieur Philippe Somsy ne donne pas plus d'information à ce stade, les réponses se trouvent dans le rapport

- **Jean Charles Fresquet donne lecture de la conclusion du rapport de la CoGest et recommande d'approuver le rapport de gestion.**

La parole n'est plus demandée.

Le Préavis 03/2019 est mis au vote.

- **A l'unanimité le Préavis 03/2019 est accepté.**

3. Préavis 04/2019 – Comptes 2019

Le président donne la parole au Syndic, Monsieur Jean-Pierre Sueur.

Intervention : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : Relève la variabilité des rentrées fiscales qui rend toute prévision difficile, et souligne la maîtrise des charges ainsi que l'autofinancement de plus de 50% réalisé en 2019, en revanche la facture sociale, à laquelle les communes vaudoises contribuent à hauteur de 50%, est en constante augmentation ce qui a un impact sur les contribuables montains. Pour le Mont, cela correspond à environ CHF 8'000'000, soit 20 points d'impôts pour un taux de 73.5. Il relève que les communes vaudoises ne sont pas satisfaites de la situation, n'ayant que peu de moyens d'actions pour maîtriser ces coûts, notamment sur les structures des aides apportées, tout se passant au Grand-Conseil. Une discussion par le biais de l'Union des Communes Vaudoise doit avoir lieu et un accord doit être trouvé rapidement pour gérer cette facture sociale.

Le Président précise que le commentaire du rapport de la COFIN se fera chapitre par chapitre et invite le président-rapporteur à lire le rapport.

- **Pour la commission des finances par son Président Monsieur Philippe Vaucher.** Ce dernier précise le mode de fonctionnement de la COFIN qui s'est organisé en sous commissions qui ont eu lieu en visio-conférence pour respecter les contraintes sanitaires. Il souligne la qualité du préavis tel que présenté et l'excellente collaboration de la Municipalité dans cette façon de procéder.

Les conclusions du rapport de la CoFin proposent au Conseil, à une large majorité de ses membres, d'adopter les comptes pour l'année 2019 tel que présenté.

Le Président ouvre ensuite la discussion générale sur les comptes 2019, en particulier sur les sur les pages 2 à 14 du préavis :

- Résultat du compte de fonctionnement soit un excédent de charge de CHF 1'446'297.- (p.2)
- Des différents résultats par fonction et nature, qui sont présentés avec des informations relatives aux principaux écarts entre ces comptes et le budget 2019 (p. 5-11)
- Détail des investissements réalisés (p. 12), pour environ CHF 8 millions
- Le tableau des flux de trésorerie (p. 13), qui a permis de dégager une marge d'autofinancement de l'ordre de CHF 4.1 millions. Ce qui a permis de financer le ménage communal ainsi qu'une partie des investissements (de l'ordre de 40% environ), selon ce qui est mentionné.

Les détails et plusieurs figures explicatives de ces différents éléments se trouvent en pages 40 à 46.

Les pages suivantes 47 à 51; 52-54 et 56-58 portant respectivement sur les bilans au 31 décembre 2019; aux comptes d'investissements et aux détails des financements spéciaux et des fonds de réserve toujours au 31.12.2019 sont elles aussi mises en discussion maintenant.

La parole n'est pas demandée.

Analyse de détail :

Passage en revue chapitre par chapitre :

Administration générale

Question Madame Yolanda Muller Chabloz demande une explication sur les frais de déplacements (3061) qui sont plus élevés.

Réponse Monsieur Christian Menétrey, Municipal répond que la répartition n'est pas prise aux mêmes dates, selon les années, ce qui implique que normalement les prochains comptes devraient être plus bas.

Question Monsieur Nicolas Mojon qui s'inquiète pour les sociétés locales (3653) qui vivent en partie grâce à leurs soirées de soutien. Or, cette année de nombreuses annulations ont été enregistrées en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19. Il demande donc à la Municipalité si elle entend soutenir particulièrement les sociétés locales l'année à venir.

Réponse Monsieur Philippe Somsy, Municipal, répond qu'il n'a pas été prévu de baisser les subventions par rapport aux activités annulées et que d'éventuelles demandes particulières pour certaines difficultés seraient traitées au cas par cas.

Finances

Pas de questions, ni de remarques ou de commentaires

Bâtiments

Question Madame Yolanda Muller Chabloz s'interroge sur le compte 3506.4363 concernant le Collège du Grand Mont.

Réponse Monsieur de Monsieur Christian Menétrey, Municipal indique qu'il s'agit d'un retour de subventions sur les travaux effectués précédemment dans ce collège.

Question Madame Yolanda Muller Chabloz trouve les frais concernant le bâtiment du Service du Feu élevés et se demande s'il ne devrait pas y avoir d'ajustement de la location et la participation des autres communes du SDIS.

Réponse Monsieur Christian Menétrey, Municipal répond que la location de l'appartement n'a pas d'incidence sur le bâtiment du service du feu.

Question Madame Yolanda Muller Chabloz trouve que les frais du personnel pour le collège du Rionzi (compte 3534.3901) élevé, et relève que cela correspond à 2.7 EPT rien que pour l'entretien

Réponse Monsieur Christian Menétrey, Municipal répond qu'une répartition avait été transmise (au Conseil ? à la CoFin ?) concernant le nettoyage des bâtiments et du rôle des AgEx (agents d'exploitation). Il ne peut par contre pas donner plus de détails en l'occurrence sur le moment, si ce n'est que le bâtiment au Rionzi 56 est aussi inclus dans cette dotation.

Travaux

En cas d'acceptation du préavis, les comptes de la STEP sont approuvés en même temps.

Pas de questions, ni de remarques ou de commentaires

Instruction publique

Pas de questions, ni de remarques ou de commentaires

Sécurité publique

Pas de questions, ni de remarques ou de commentaires

Sécurité sociale

Pas de questions, ni de remarques ou de commentaires

- **Philippe Vaucher, président de la CoFin lit la conclusion de la commission des finances**

Le Préavis 04/2019 est mis au vote.

- **A l'unanimité le Préavis 04/2019 est accepté.**

4. Préavis 05/2020 – Route de Lausanne, aval Verger (tronçon chemin du chêne - route de Lausanne 65) – Mise en conformité des collecteurs
--

Le Président donne la parole à la rapportrice de la commission ad'hoc.

- **Madame Ariane Annen-Devaud donne lecture du Rapport de la Commission ad'hoc.**

Le Président donne la parole au rapporteur de la commission des finances.

- **Monsieur Cédric Mottier donne lecture de la conclusion du Rapport de la Commission des finances.**

La discussion est ouverte

Question Monsieur Philippe Hayward relève qu'il s'agit d'un montant annuel global comme le mentionne le rapport, il souhaite savoir comment ce montant est géré et qu'en est-il du détail ?

Réponse Monsieur Philippe Vaucher : il s'agissait plus d'une suggestion que d'une demande. La commission des finances a constaté que les préavis de ce genre se ressemblent. Si le contenu reste conforme à ce qui a été prévu, la Municipalité peut avoir une démarche annuelle, qui doit cependant naturellement être suivie et contrôlée par les différentes commissions.

Question Monsieur Olivier Descloux demande à la Municipalité de préciser si la nouvelle canalisation se trouve de l'autre côté de la canalisation actuelle, cela signifie-t-il aussi qu'en cas d'entretien, il faudra faire 2 tranchées pour y accéder ?

Réponse Monsieur Jacques Marchand, Municipal : le collecteur n'est plus adéquat au niveau des diamètres. Une nouvelle construction est nécessaire sur le côté droit. Le collecteur sur le côté gauche est utilisé pour les propriétés situées sur le côté gauche.

Le Président, fait remarquer que la réponse de la Municipalité ne correspond pas à la question et reprecise que la question est : « est-ce que les deux cotés devront être ouverts en cas de réfection ? ».

Réponse Monsieur Jacques Marchand, Municipal cela signifie qu'il se peut que cela arrive.

La parole n'est plus demandée

Le préavis 05/2020 est mis au vote

- **Le préavis 05/2020 est accepté à une large majorité avec 3 abstentions**

5. Postulat PLR Annen Devaud « Installation de Bancs-Bus dans les zones périphériques au Mont-sur-Lausanne »

Le Président, invite la postulante à lire son postulat.

- **Madame Ariane Annen Devaud donne lecture de son postulat**

L'entrée en matière est mise en discussion (sur la forme) :

La parole n'est pas demandée

Vote sur l'entrée en matière :

- **L'entrée en matière est acceptée à la majorité avec 5 abstentions**

Intervention Madame Laurence Muller Achtari, Municipale : la Municipalité entre en matière et trouve l'idée bonne. Un certain nombre de questions devront être analysées et des tests seront effectués assez rapidement.

- **Le passage en commission n'est pas demandé.**

Intervention Madame Viviane Prats Avars salue cette initiative au titre du développement durable

Question : Madame Adriana Brewster trouve l'idée bonne et demande quels retours d'expériences y a-t-il au niveau de la sécurité des personnes qui utilisent ce dispositif

Réponse : Madame Annen Devaud a pris contact avec la conseillère municipale d'Ollon qui a une expérience de plusieurs années. Il ne semble pas y avoir de problèmes de ce type et cela fonctionne bien, en particulier chez les jeunes. Le seul problème est une baisse de la fréquentation due au système sur appel mis en place par les transports chablaisiens. La signalétique devra être étudiée pour permettre une bonne visibilité.

Intervention : Monsieur Antoine Chamot remercie les postulants de proposer un dispositif allant dans la direction d'une mobilité durable, ainsi que soutenue à diverses occasions par l'Entente Montaine. Dans un rapport d'une commission ad'hoc sur la mobilité, celle-ci avait engagé la Municipalité à plus d'audace et d'innovation. Il relève cette proposition simple dans sa mise en œuvre. Suggère d'une part d'étudier les lieux de ramassage scolaire déjà identifiés et d'autre part, avant de communiquer à la population, faire en sorte que le conseil ait pu prendre connaissance du concept.

La parole n'est plus demandée

Vote sur le renvoi à la Municipalité du postulat

- **Le postulat est renvoyé à la Municipalité à une large majorité avec 4 abstentions**

5. Election du Bureau du Conseil et Présidence

Le Président annonce les élections pour le renouvellement de la présidence du Conseil. Des accords avaient été signés le 18 avril 2016 par les chefs de groupes politiques sur la répartition des postes au sein du Conseil Communal soit du Bureau durant cette législature.

Bureau :

Présidence : L'Entente Montaine par Monsieur Antoine Chamot propose pour l'Entente Montaine que Madame Barbara RoCHAT prenne la Présidence. La 1^{ère} vice-présidente accepte, aucune autre candidature n'étant proposée.

1^{er} vice-président : Monsieur Karim Mazouni propose pour le Mont-Citoyen Monsieur Jean-Marie Urfer qui accepte, aucune autre candidature n'est proposée.

2^{ème} vice-président : Monsieur Marc Barraud propose pour le PLR Monsieur Barry Lopez qui accepte, aucune autre candidature n'est proposée.

Scrutateurs :

Monsieur Michel Chardonnens propose pour l'UDC Monsieur Roland Christeller. Il accepte.

Monsieur Olivier Maggioni propose pour le PS Madame Valérie Moreno. Elle accepte.

Scrutateur suppléants

Monsieur Olivier Descloux propose pour le PLR Monsieur Yves Buffin de Chosal. Il accepte.

Monsieur Antoine Chamot propose pour l'Entente Montaine Monsieur Yann Muller. Il accepte.

Toutes les candidates et candidats aux diverses fonctions du bureau du Conseil ont accepté leur candidature, le nombre de candidates et candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir en fonction de l'article 12 al. 2 du règlement du Conseil toutes ces élections peuvent s'opérer tacitement.

6. Communications de la Municipalité

Pour cette séance pas de communications publiées sur le site de la part de la Municipalité.

Le Président passe la parole à la Municipalité pour quelques éléments supplémentaires.

Intervention Monsieur Christian Menétray, Municipal informe que la Municipalité souhaite clore le préavis concernant le collège primaire du Rionzi, en présentant les comptes finaux. Le Conseil a validé le préavis du crédit d'étude en 2016, et le crédit de construction en 2017, pour un total de CHF 16'215'000. Le coût final des travaux se monte à 16'398'000, le dépassement étant surtout dû aux intempéries du 11 juin 2018 ainsi qu'à divers autres événements. Finalement, le décompte fait le 17 juin 2020 par l'architecte conclut à une somme de CHF 16'206'788, soit un solde positif après récupération des subventions du Canton et des diverses prestations d'assurances.

Intervention Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic prend la parole au sujet des conséquences de la pandémie et des mesures de gestion de la crise qui ont été prises et communiquées (Voir texte en annexe). Il revient sur les conséquences de ces mesures qui ont paralysé la vie sociale non seulement ici mais dans de nombreux pays, provoquant des effets économiques jusqu'ici inédits. Ces dernières décennies ont vu plusieurs crises, plus ou moins graves et plus ou moins proches. Celle-ci est très différente en ceci qu'elle impacte autant l'offre que la demande dans une rupture brutale avec la perte irrémédiable de nombreux emplois rend la situation actuelle si difficile et dangereuse. La bonne santé financière du Canton a permis jusqu'ici de soutenir l'économie. La Confédération, n'a de son côté, pas forcément dans ses caisses, l'argent distribué, malgré une meilleure situation que dans d'autres régions. Cet argent devra bien être trouvé quelque part, au même moment pour tous les états, ce qui aura un impact sur les taux d'intérêts. La situation d'aujourd'hui n'est pas celle de demain, et répondre aux diverses questions qui se posent n'est pas possible, il n'y a que quelques certitudes, la première est qu'il faudra du temps pour que le tissu économique reprenne, que l'emploi retrouve vigueur, et enfin qu'il y aura des conséquences sur les rentrées fiscales. En conclusion, prévoir, anticiper, être proactifs sera faire preuve d'une bonne gouvernance. Il reste encore une inconnue, les efforts que la Confédération et le Canton demanderont aux communes. Il faut donc, plus que jamais, appliquer un principe de prudence sur les dépenses communales qui doivent s'adapter aux rentrées financières. La Municipalité travaille déjà pour que la commune ne tombe pas dans d'inextricables problèmes financiers et maintenir un environnement et une ambiance communale où il fait bon vivre.

Intervention Monsieur Philippe Somsy, Municipal évoque le Collectif 52 qui est une association de jeunes du Mont qui envisage de mettre en place un bar saisonnier avec des animations. Invite les membres du Conseil à les soutenir individuellement et indique que cette association est soutenue par la Municipalité ainsi que par le Canton. – Diffusion d'une vidéo du collectif -.

Intervention Madame Ariane Annen Devaud trouve bien le collectif 52, mais s'interroge sur l'emplacement de stationnement du bus.

Réponse Monsieur Philippe Somsy, Municipal précise que tout n'est pas abouti et qu'il reste du travail, notamment de trouver et légaliser le site. A ce stade il s'agit déjà d'accueillir la démarche positivement.

Intervention Madame Laurence Muller-Achtari, Municipale qui présente un point de situation du Schéma directeur du développement territorial et commente une présentation PowerPoint.

7. Communications du Président et du Bureau

Le Président n'a pas de communications particulières de sa part et de celle du Bureau. Il relève néanmoins que le lieu où se tiendra la prochaine séance du Conseil n'est à ce jour pas encore défini.

8. Propositions individuelles et divers"

La parole n'est pas demandée

9. Passation de pouvoir et mots de la Présidence

Arrivé au terme de l'ordre du jour de cette dernière séance de l'année de législature 2019-2020, Monsieur le Président Marc Maillard remet sa fonction à Madame Barbara Rochat, présidente élue.

Dans son discours (voir en annexe) Monsieur Maillard revient sur l'année politique et se félicite de la vitalité du Conseil ainsi que de sa maturité dans le débat. Il souhaite également à sa successeur plein succès dans cette fonction parfois prenante et complexe, mais toujours variée et stimulante. Il profite aussi de remercier le bureau et le conseil pour l'aide et la confiance apportées tout au long de cette année.

Dans son discours de prise de fonction (voir en annexe), Madame Barbara Rochat, se réjouit d'œuvrer pour la Commune avec l'aide et le soutien des membres du Conseil.

Les discours de passation de pouvoirs du Président sortant et de la prise de fonction de la nouvelle Présidente figurent in extenso en annexe sur le site de la commune.

Le Président demande un contre appel : Monsieur André Muller est présent.

Prochaine séance aura lieu le 28 septembre 2020 et le Président clôt la séance à 22h50.

Le Mont-sur-Lausanne, le 25.08.2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Marc Maillard



La Secrétaire


Nathalie Penso